



## CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR UN RAMASSAGE SCOLAIRE ALTERNATIF

Année scolaire 2011/2012

Entre :

- L'association USEP : .....
- représentée par sa présidente : .....

Et :

- Le comité départemental USEP de la Meuse : .....
- représenté par son président : .....

Cette charte a pour objet de définir les obligations réciproques de chacun pour la mise en place d'un ramassage scolaire alternatif pédestre.

### **L'association USEP s'engage à :**

- Former les adultes chargés d'accompagner les enfants lors du ramassage.
- Former les enfants impliqués.
- Pour les ramassages en bicyclette, s'assurer du bon état des vélos, casques.
- Utiliser les éléments d'identification des enfants : chasuble, brassard, casquette.
- Licencier obligatoirement les adultes et les enfants impliqués.
- Faire apparaître l'USEP dans les outils de communication et dans la presse.
- Prévenir le comité en cas de problème ou d'accident.
- Rechercher tous partenaires locaux.
- Respecter la charte graphique du dispositif.

### **Le comité départemental USEP à faciliter la mise en place du dispositif en :**

- Assurant la formation des adultes accompagnateurs.
- Mettant à disposition le matériel d'identification (et si nécessaire, casques et bicyclettes).
- Fournissant le matériel d'identification sur les lignes, aux arrêts.
- Assurant le dispositif auprès de l'APAC.
- Recherchant tous partenaires départementaux.

Fait à ..... le .....

Le président de l'association USEP :

Le comité départemental USEP :